Note d'information Prévention des risques professionnels

KRATOS DOCUMENT [KC-SST-NI-0005_4.0]



57 Rue Marco Polo 31670 Labège, FRANCE

KRATOS DOCUMENT [KC-SST-NI-0005_4.0]

Submitted by:

06/07/2022

Elise RIGAL HR Manager

Signé par : Elise Rigal

Cheched by:

06/07/2022

Nacéra SAHRAOUI

Responsable Qualité

Signed by: Nacera Sahraoui

Approved by:

07/07/2022

Pétra WOLFF

Responsable Administrative et Financière

Signé par : Petra Wolff

SOMMAIRE

1-	DEPLACEMENTS SUR LE SITE :	. 4
2-	DEPLACEMENTS PROFESSIONNELS :	. 4
3-	TRAVAIL AU BUREAU :	. 5
4-	TRAVAIL SUR INSTALLATIONS ELECTRIQUES :	.7
5-	MANUTENTION MANUELLE DE CHARGES :	.7
6-	BRUIT EN CAS DE TRAVAIL SUR ANTENNE	. 8
7-	TRAVAIL EN HAUTEUR	. 8

KRATOS COMMUNICATIONS SAS est tenu de vous informer sur les risques liés à votre activité professionnelle sur votre lieu de travail.

Nous vous rappelons donc les mesures préventives suivantes :

1- DEPLACEMENTS SUR LE SITE :

Lors de déplacements sur les sites en véhicule, un risque de collision entre véhicules ou entre un véhicule et une personne est probable et peut entrainer diverses blessures.

Veillez à limiter votre vitesse, respectez le sens de circulation sur le parking et faites preuve de vigilance que vous soyez conducteur ou piéton.

N'utilisez que les stationnements autorisés.

Pensez à reporter toute situation dangereuse à la Direction.

2- DEPLACEMENTS PROFESSIONNELS:

Déplacement professionnel en voiture :

En cas de déplacement professionnel en voiture, différents risques de dommages corporels sont encourus.

Lorsque cela est possible, privilégiez l'utilisation de solutions techniques telles que l'audioconférence ou la visioconférence ou donnez la priorité aux transports en commun.

Si vous devez impérativement prendre la voiture, nous vous rappelons qu'il est obligatoire de respecter strictement le code de la route.

Il est ainsi interdit d'utiliser le téléphone portable en conduisant. Prenez le temps de stationner et de répondre à votre correspondant une fois votre véhicule arrêté et stationné à un endroit prévu à cet effet ou bien utilisez le cas échéant votre kit mains libres Bluetooth.

L'alcool au volant est également prohibé.

Veillez à respecter les signalisations et consignes de circulation des sites sur lesquels vous vous rendez.

Vérifiez que votre véhicule soit en bon état de marche.

En cas de déplacements en voiture nécessitant un temps de trajet particulièrement long, nous vous invitons à faire des pauses toutes les deux heures, marcher et vous détendre.

Organisez votre déplacement (conditions météo, état du trafic etc.). En cas d'intempéries, et de conditions de circulation difficiles, essayez de retarder ou de décaler votre déplacement professionnel.

Climat / température :

En cas d'intervention dans des ambiances thermiques chaudes ou froides lors de déplacements professionnels, protégez-vous contre le soleil (maintien à l'ombre, crème, chapeaux, lunettes, eau...) et le froid (vêtements chauds, gants, chaussures) pour éviter tout risque de brûlure, hyperthermie ou hypothermie. Prévoyez les équipements adaptés avant votre déplacement.

Limitez la durée de l'exposition en continu, faites des pauses de récupération en atmosphère chauffée (ou fraîche) avec boissons chaudes (ou fraîches).

Diminuez les cadences élevées ou le travail physique important.



3- TRAVAIL AU BUREAU:

Montée/descente des escaliers :

La montée / descente des escaliers peut occasionner des chutes provoquant des blessures diverses, entorses, fractures, etc.

Soyez prudents lors de la montée/descente des escaliers pour accéder aux bureaux, allumez la lumière pour les bureaux de l'Annexe, ne courez pas et utilisez la rampe.

Travail sur ordinateur:

Le travail sur écran d'ordinateur en continu est à l'origine de risque visuel et de troubles musculosquelettiques.

Pour en réduire les effets, il est conseillé d'alterner le travail informatisé avec des tâches autres que sur écran. Lorsque l'organisation et la nature de la tâche sur écran ne permettent aucun changement d'activités, il est alors impératif de respecter un régime de pauses qui doit être adapté au contenu et à l'intensité du travail. Ainsi nous vous conseillons d'aménager une pause d'au moins 5 minutes toutes les heures si la tâche sur écran est intensive ou bien d'un quart d'heure toutes les 2 heures si la tâche l'est moins. Durant ces pauses, il est conseillé de quitter son poste de travail et de bouger pour « rompre » la posture statique prolongée liée au travail sur écran.

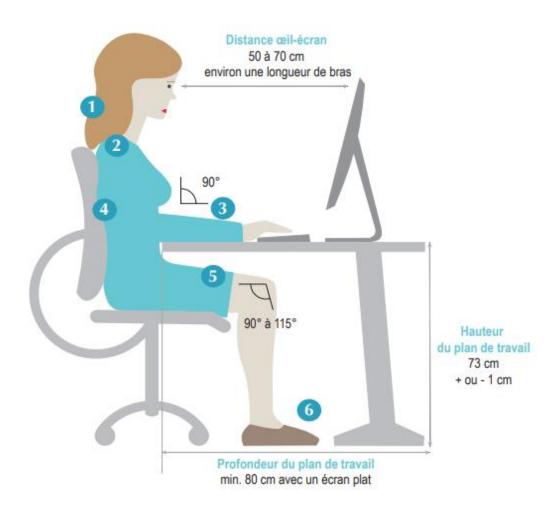
Veillez à la bonne disposition de votre matériel : placer l'écran à hauteur de vos yeux, orientez-le perpendiculairement aux fenêtres pour limiter les reflets. Si cela n'est pas possible, utilisez les stores à lamelles pour éviter d'avoir le soleil dans les yeux ou sur votre écran.

Réglez la luminosité et le contraste de votre écran.

Pensez à détacher de temps en temps le regard de l'écran pour fixer un point au loin.

Pensez à avoir un bon agencement de votre poste de travail : vos pieds doivent être bien appuyés sur le sol et vos jambes et vos bras former un angle de 90°. Vos mains doivent être dans le prolongement de vos avant-bras. Votre dos doit être droit ou légèrement en arrière, soutenu par le dossier de votre fauteuil.

S'INSTALLER À SON POSTE



- TÊTE ET COU
 Tête droite ou légèrement en flexion.
 Sans rotation du cou.
 Regard à l'horizontale.
- 2 ÉPAULE ET BRAS Épaules relâchées (sans haussement ni affaissement). Bras le long du corps.
- AVANT-BRAS et POIGNETS
 Coudes à 90°.
 Awant-bras horizontaux reposant sur le plan de travail.
 Poignets alignés avec l'avant-bras (ne pas casser les poignets).
- Dos Dos droit, sans torsion. En appui contre le dossier.
- 5 JAMBES
 Cuisses horizontales.
 Genoux à 90° / 115° ne touchant pas
 le bord du siège (laisser 3 doigts entre
 le bord sur siège et l'arrière des genoux).
- PIEDS
 Pieds à plat sur le sol
 ou sur un repose-pieds.

Travail en milieu confiné:

Le travail en milieu confiné peut entrainer des maladies respiratoires ou digestives. Protégez-vous en respectant les mesures préventives d'hygiène : lavez-vous les mains régulièrement et ne mangez pas sur votre lieu de travail.

KRMTOS

Objets en hauteur:

Un équilibre instable pour attraper des objets en hauteur peut causer une chute de hauteur engendrant des blessures diverses, entorses, fractures, etc.

Si vous avez besoin d'accéder à des objets en hauteur, utilisez un escabeau. Faites face à l'escabeau pour le monter ou descendre, n'utilisez qu'une marche à la fois, ne transportez pas d'objets pouvant nuire à votre équilibre ou obstruant votre vue, gardez vos deux pieds posés à plat sur l'escabeau pour saisir l'objet.

Branchements électriques:

Des branchements et câblages électriques mal rangés peuvent générer des faux-pas, trébuchements et chutes de plain-pied.

Pour éviter ces risques, tenez les branchements et câbles rangés, utilisez les goulottes prévues à cet effet.

Utilisation d'outils :

Soyez prudents lors de l'utilisation d'outils tranchants tels les ciseaux, cutters, agrafeuses, massicots, etc. pour éviter tout risque de coupure.

Travail de manière isolée :

Le travail de manière isolée pour différer la prise en charge en cas de malaire ou blessures diverses.

En cas de besoin de demeurer seul dans les locaux de travail pour l'exécution de vos fonctions, le soir ou le week-end, prévenez par email la Direction le soir ou à l'arrivée dans les locaux le week-end, envoyez ensuite des notifications régulières et prévenez lors de votre départ des locaux.

Lorsque vous devez intervenir seul dans une salle projet, prévenez au préalable votre manager et laissez la porte des salles projets ouverte.

4- TRAVAIL SUR INSTALLATIONS ELECTRIQUES:

Le travail sur des installations électriques peut conduire à une électrisation voire une électrocution.

Les installations électriques de la Société sont contrôlées régulièrement et sont entretenues par des professionnels habilités.

Des salariés peuvent néanmoins être amenés à travailler sur des installations électriques. Dans ce cas, il est rappelé que seul le personnel détenant une habilitation électrique à jour peut intervenir. Ce personnel doit veiller à respecter strictement les normes électriques.

Toute anomalie électrique doit être immédiatement signalée afin d'être traitée dans les meilleurs délais.

5- MANUTENTION MANUELLE DE CHARGES:

Le transport d'objets et de matériel au sein de l'entreprise ou lors de déplacements chez le client peut provoquer des accidents, risques de troubles ostéo-traumatiques ou musculo-squelettiques et lombalgies.

Evitez le recours à la manutention manuelle de charges.



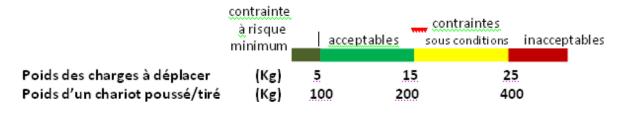
Utilisez au maximum les caisses à roulettes et chariots disponibles.

En cas de déplacement d'objets lourds, veillez à la stabilité de vos appuis, rapprochez la charge au maximum et utilisez la force de vos cuisses. Utilisez au maximum les moyens de préhension (poignées...).

Faites des pauses régulières et utilisez vos équipements de protection individuelle (gants, chaussures, ceintures dorsales...).

Diminuez au maximum le poids des charges.

Veillez à respecter le poids des charges à déplacer dans les limites « acceptables » prévues dans le tableau ci-dessous.



6- BRUIT EN CAS DE TRAVAIL SUR ANTENNE

L'exposition prolongée au bruit en cas de travail sur antenne peut provoquer une fatigue auditive voire des problèmes de surdité.

Pour limiter ces risques, veillez à vous éloigner au maximum des sources de bruit et limitez votre temps d'exposition au bruit.

Portez votre casque anti-bruit.

7- TRAVAIL EN HAUTEUR

Le travail en hauteur peut générer des chutes de hauteur.

Les interventions en hauteur doivent être effectuées par le personnel ayant reçu une formation travail en hauteur. Ces personnels doivent respecter les prescriptions de la formation dispensée en situation de travail en hauteur.

Pour limiter les risques liés au travail en hauteur, portez les équipements de protection individuelle mis à votre disposition (harnais, etc.). Utilisez des chaussures non glissantes lors de l'intervention en hauteur. Si besoin, demandez à quelqu'un de tenir l'échelle que vous utilisez.